

# **SEGOR**

Expertise et Conseil

**SNPA**

**Syndicat National des Prestataires de Services d'Accueil, d'Animation et de Promotion**

**144 Boulevard Péreire**

**75 017 – PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du SNPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du SNPA à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du SNPA.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable

de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Chesnay, le 12 septembre 2025



Eric FOURQUIN  
Commissaire aux Comptes

**BILAN**

	SNPA		en %	
	€	2024	2023	2024
Immobilisations incorporelles	3 853	6 573	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Actif immobilisé</b>	<b>3 853</b>	<b>6 573</b>	-	-
Stocks	-	-	-	-
Clients	11 302	10 670	2%	2%
Autres créances	0	-	-	-
Trésorerie	651 730	609 105	98%	98%
<b>Total Actif</b>	<b>666 885</b>	<b>626 348</b>	<b>99%</b>	<b>100%</b>
Capital social	-	-	-	-
Réserves	615 503	557 087	92%	89%
Résultat net	28 263	42 996	4%	7%
Autres capitaux propres	-	-	-	-
<b>Capitaux propres</b>	<b>643 766</b>	<b>600 083</b>	<b>96%</b>	<b>96%</b>
Provisions pour risques	-	-	-	-
Dettes financières	-	-	-	-
Fournisseurs	19 130	25 060	3%	4%
Dettes fiscales et sociales	3 989	1 205	1%	-
Autres dettes	-	-	-	-
<b>Total Passif</b>	<b>666 885</b>	<b>626 348</b>	<b>99%</b>	<b>100%</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	2024	2023	var° en %
Cotisations adhérents	78 488	91 878	-15%
Subventions	80 843	78 290	3%
Production immobilisée	-	-	-
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>159 331</b>	<b>170 168</b>	<b>-6%</b>
Achats de marchandises	-	-	-
Autres achats et charges externes	-137 162	-113 979	20%
Impôts et taxes	-	-	-
Frais de personnel	-	-	-
Autres charges	-	-15 421	-100%
<b>Excédent brut d'exploitation (EBITDA)</b>	<b>22 169</b>	<b>40 768</b>	<b>-46%</b>
<i>En % du CA</i>	<i>13,91%</i>	<i>23,96%</i>	
Dotations et provisions	-2 720	-1 587	71%
<b>Résultat d'exploitation (EBIT)</b>	<b>19 449</b>	<b>39 181</b>	<b>-50%</b>
Résultat financier	11 598	5 020	131%
Résultat exceptionnel	-	-	-
Impôts sur les sociétés	-2 784	-1 205	131%
<b>Résultat net</b>	<b>28 263</b>	<b>42 996</b>	<b>-34%</b>
<i>En % du CA</i>	<i>17,74%</i>	<i>25,27%</i>	

## ANNEXE au 31 décembre 2024

Annexe jointe au bilan de l'association SNPA pour un exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2024, dont les totaux :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
✓ Bilan	666.885 €	626.347 €
✓ Total des Charges :	142.666 €	132.192 €
✓ Total des Produits :	170.929 €	175.188 €
✓ Bénéfice de l'Exercice :	28.263 €	42.996 €

### TABLES DES MATIERES

	Page
<b>1 - Principes, règles et méthodes comptables</b>	2
<b>2 - Faits significatifs de l'exercice</b>	2
<b>3 - Notes relatives aux postes de bilan</b>	
3 - 1 - Actif Immobilisé	3
3 - 2 - Amortissements et Provisions	4
3 - 3 - Echéances des Créances	5
3 - 4 - Compte de trésorerie	5
3 - 5 - Capitaux propres	6
3 - 6 - Provisions	
3 - 6 - 1 Provisions pour risques et charges	6
3 - 6 - 2 Provisions pour dépréciation	6
3 - 7 - Emprunts et dettes	6
3 - 8 - Charges à Payer et Produits à Recevoir	7
<b>4 - Notes relatives au compte de résultat</b>	
4 - 1 - Chiffre d'affaires	7
4 - 2 - Charges et produits exceptionnels	7.
<b>5 - Autres informations</b>	
5 - 1 - Engagements hors bilan	7
5 - 2 - Evènements Post Clôture	7

## 1 - Principes, règles et méthodes comptables

Le texte comptable de référence à respecter pour l'établissement des comptes annuels est le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, qui tout en renvoyant au référentiel comptable applicable aux associations, définit certaines règles particulières ainsi qu'un format des comptes.

Ce règlement est issu de l'avis n°2009-07 du Conseil National de la Comptabilité du 3 septembre 2009.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## 2 - Faits significatifs de l'exercice

Aucun évènement significatif à signaler.

### 3 - Notes relatives aux postes de bilan

#### 3 - 1 - Actif Immobilisé

Rubriques et postes	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, logiciels	8 160 €			8 160 €
Fonds de commerce				
Autres immob incorporelles				
<b>Total Immob incorporelles</b>	<b>8 160 €</b>			<b>8 160 €</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Matériel et Outilage				
Agencements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et info				
Immobilisations en cours				
<b>Total Immob corporelles</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres participations				
Créances rattachées à des participat*				
Prêts				
Autres immob. Financières				
<b>Total Immob financière</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 160 €</b>			<b>8 160 €</b>

### 3 – 2 – Amortissements et Provisions

Rubriques et postes	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentat°	Diminution	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	Durée d'amort.
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concessions, brevets, logiciels	1 587 €	2 720 €		4 307 €	3 ans
Fonds de commerce					
Autres Immob. Incorporelles					
<b>Total Immob incorporelles</b>	<b>1 587 €</b>	<b>2 720 €</b>		<b>4 307 €</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Matériel et Outilage					
Agencements					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et info					
<b>Total Immob corporelles</b>					
<b>Immobilisations financières</b>					
Autres participations					
Créances rattachées					
Prêts					
Autres immob financières					
<b>Total Immob financière</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 587 €</b>	<b>2 720 €</b>		<b>4 307 €</b>	

### 3 – 3 – Echéances des Créances

Rubriques et Postes	Au 31 décembre 2024		
	Montant brut	Échéance	
		à 1 an au +	à + d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Prêts			
Autres Immob. Financières			
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>11 302 €</b>	<b>11 302 €</b>	
Créances clients et comptes rattachés	11 302 €	11 302 €	
Clients douteux			
Personnel			
Securité sociale et autres organismes			
Etat - Divers			
TVA			
Groupe et Associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL</b>	<b>11 302 €</b>	<b>11 302 €</b>	

### 3 – 4 – Comptes de trésorerie

Rubriques et postes	Valeur brute à l'ouverture	Augmentat°	Diminution	Valeur brute à la clôture
Société Générale - Compte courant	168 599 €	311 408 €		480 007 €
Société Générale - CAT		171 723 €		171 723 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>168 599 €</b>	<b>483 131 €</b>		<b>651 730 €</b>

### 3 – 5 - Capitaux propres

Rubriques et postes	Valeur brute à l'ouverture	Augmentat°	Diminution	Valeur brute à la clôture
Report à Nouveau	572 507 €	42 996 €		615 503 €
Resultat	42 996 €		42 996 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>615 503 €</b>	<b>42 996 €</b>	<b>42 996 €</b>	<b>615 503 €</b>

### 3 – 6 – Provisions

#### 3 – 6 – 1 Provisions pour risques et charges

Non recensé

#### 3 – 6 – 2 Provisions pour dépréciation

Non recensé

### 3 – 7 - Emprunts et dettes

Rubriques et Postes	Au 31 décembre 2024		
	Montant brut	Échéance	
		à 1 an au +	à + d'1 an
Emprunts (1) et dettes auprès e <sup>ts</sup> de crédit (2)			
Dettes auprès des banques			
Emprunt bancaire			
Emprunts et dettes financières divers (1)			
Participation			
I/S - Intégration Fiscale			
Compte Courant Groupe			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 130 €	19 130 €	
Dettes fiscales et sociales	3 989 €	3 989 €	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres Dettes			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL</b>	<b>23 119 €</b>	<b>23 119 €</b>	
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 0 ; remboursés en cours d'exercice : 0</i>			
<i>(2) Dont à deux ans au maximum à l'origine :</i>			
<i>Il n'existe pas de dettes dont l'échéance est à + de 5 ans</i>			

### 3 – 8 – Charges à Payer et Produits à Recevoir

✓ Fournisseurs Factures non parvenues :	12.330 €
✓ Clients – Avoir à Etablir :	Néant
✓ Autres Charges :	Néant
Total des Charges à Payer :	<b>12.330 €</b>

✓ Clients Factures à établir : Néant

✓ Avoir à Recevoir : Néant

✓ Autres produits à recevoir : Néant

Total des Produits à Recevoir : Néant

## 4 - Notes relatives au compte de résultat

### 4 – 1 - Chiffre d'affaires

Les produits du SNPA se décomposent comme suit :

✓ Cotisations des Adhérents :	78.488 €
✓ Autres Produits 2023 : Subventions AGFPN et Paritarisme	80.843 €
	<b>159.331 €</b>

### 4 – 2 - Charges et produits exceptionnels

Néant

### 5 – 1 - Engagements hors bilan

Néant

### 5 – 2 – Evènements Post Clôture

Néant